

MAIRIE DE LILLE

DIVISION :

BUREAU :

LILLE, LE



OBJET :

*Com
Caisse écoles*

*Comité de la
Caisse des Ecoles*

Rédacteur : *M*

Expédié le

par

*Récupération mass 56
FR*

MAIRIE DE LILLE

4ème Division
3ème Bureau

Caisse des Ecoles

Procès-Verbal

de la Réunion du 24 Juillet 1953

---:---:---:---:---:---



Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Vendredi 24 Juillet 1953, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint MINNE.

Etaient présents : M. MINNE, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles.
MM. BLANDEL, BOCQUET, CAILLIAU, CAMELOT, D'HOOSCHE, FRANÇOIS
GODINOT, LEROY.
Melle . MARTINACHE.
MM. MOULINS, TYTGAT, VERNET, VISTE.

Excusés : MM. ARNOULD, BROUX, CAMU,
Mme. COLAS
M. DEFAUX
Mme. DEFLINE
MM. HERMEZ, LAMBIN,
Mme. LEMPEREUR
MM. LEVY, ROMBAUT, MARLARD, VANDENHENDE.

M.M. LALLAU, Chef de la 4ème Division, BARBOT, Chef de Bureau et Mme BERAT, du service, assistaient à la réunion.

En ouvrant la séance, M. l'Adjoint MINNE souhaite la bienvenue à M. FRANÇOIS désigné par M. l'Inspecteur d'Académie en remplacement de M. RENIER, décédé, et déclare installés dans leurs fonctions les Membres désignés par l'Administration Municipale : M.M. BROUX, CAMU, GODINOT, DEFAUX, Mme DEFLINE, Melle MARTINACHE, M. ROMBAUT qui déjà faisaient partie de l'ancien Comité et Mme LEMPEREUR, M.M. LAMBIN, Louis BOCQUET, CAMELOT, Léopold LEROY récemment nommés.

Il assure le Comité de toute la sollicitude de l'Administration Municipale et lui demande une collaboration étroite pour mener à bien la gestion de la Caisse des Ecoles dans l'intérêt des oeuvres qui s'y rattachent et surtout pour un mieux être de l'enfance.

Procès-verbal de la Réunion du 22 Avril 1953 .-

Le Président, à l'intention des nouveaux Membres, fait un bref exposé des activités de la Caisse des Ecoles.

Formation du Bureau, des Commissions et des Délégations.

Constitution du Bureau,-

Le Bureau est formé comme suit :

PRESIDENT : M. MINNE, Adjoint au Maire Délégué.
VICE-PRESIDENTS : M.M. BROUX, MOULINS, VANDENHENDE.
SECRETAIRE GENERAL : M. CAMU.
TRESORIER : M. MARLARD, Receveur Municipal.
SECRETAIRES ADJOINTS : M.M. DEFLUX et GODINOT.

COMMISSIONS

FINANCES : M. CAILLIAU, CAMELOT, Mme DEFLINE, M. D'HOOSSCHE, Mme LEMPEREUR,
Melle MARTINACHE, M.M. MOULINS, ROMBAUT, VERNET, VISTE.

DENREES : M. BROUX, Mme DEFLINE, M.M. D'HOOSSCHE, FRANÇOIS, GODINOT, LAMBIN,
LEROY, TYTGAT.

VETEMENTS : M.M. BLANDEL, BOCQUET, CAMU, Mme DEFLINE, M. GODINOT, Mme COLAS,
Melle MARTINACHE, M. VERNET.

COLONIES : M.M. BOCQUET, BROUX, CAMU, CAILLIAU, DEFAUX, Mme DEFLINE, M.M.
D'HOOSSCHE, TYTGAT.

ATTRIBUTIONS DES DELEGATIONS

Cantines Primaires

Baggio	11, Rue Racine	M.M. CAMELOT
Baignerie	16, Rue de la Baignerie	VERNET
Buisson	13, Rue Alphonse Leroy	VANDENHENDE
Briand	Près de l'Hôpital Calmette	FRANÇOIS
Pierre Legrand	269, Rue Pierre Legrand	Mme. COLAS
Dupleix	18, Rue Vantroyen	BLANDEL
Faubourg d'Arras	Rue Paul Dardou	MOULINS
Faubourg de Béthune	Rue Verhaeren	Mme. DEFLINE
Fénelon	40, Rue Fénelon	M.M. TYTGAT
Guillaume Tell	2, Rue Guillaume Tell	ROMBAUT
Isly	23, Rue Fulton	CAILLIAU
Vignette	7, Rue Baptiste Monnoyer	BROUX

CANTINES MATERNELLES

André	44, Rue Paul Lafargue	M.M. CAMU
A. Brasseur	Rue Porret	BLANDEL
A. Comte	10, Rue de Thionville	GODINOT
Bara	3, Rue Gabanis	Mme. COLAS
Bichat	3, Rue Fulton	M.M. CAILLIAU
C.Desmoulins	256bis, Bd Victor-Hugo	DEPAUX & Melle MARTINACHE
Chateaubriand	2, Rue Roland	M. CAMELOT
Gounod	72, Rue des Stations	Mme. DEFLINE
Gutenberg	16, Rue de la Baïgnorie	M. VISTE
J.Aicard	Rue Verhaeren	Mme. DEFLINE
J.Bart	31, Rue du Général de Wett	M.M. FRANÇOIS
J.Jaurès	6, Rue Guillaume Tell	ROMBAUT
J.J.Rousseau	101, Rue Princesse	VERNET
Jenner	Ibis, Rue Alphonse Colas	VERNET
J.Simon	172, Rue du Buisson	VANDENHENDE
La Fontaine	95, Rue Saint Gabriel	LEROY
Lamennais	60, Rue Léonard Danel	GODINOT
L.Blanc	91, Rue G. Werniers	LEROY
Mozart	I, Parvis Saint Michel	M. DEPAUX & Melle MARTINACHE
Ph. de Comines	16, rue Ph. de Comines	M.M. D'HOSSCHE
Ruault	26, Rue Frédéric Mottez	BROUX
Victor Hugo	137, Bd Victor Hugo.	BOCQUET

Questions diverses.-

Le Président relate les visites successives effectuées aux Colonies de Wormhout et de Brighton:

- à Wormhout, les bâtiments en cours de construction ne pourront être mis à notre disposition avant l'année prochaine.

- à Brighton, les travaux prévus sont pratiquement achevés et la Colonie abrite actuellement 60 enfants.

Les pourparlers déjà entrepris par Madame DELABY auprès du Conseil Général de la Somme pour la cession d'une parcelle de dunes de 1.000 mètres carrés contiguë à la Colonie semblent devoir aboutir prochainement et l'on peut avoir la quasi-certitude de réaliser cette acquisition qui étendrait l'espace de jeux réservé aux enfants et permettrait d'envisager l'édification de nouveaux locaux rendant possible l'augmentation de l'effectif actuel.

Le Président tient à signaler à l'assemblée le dévouement constant de M. ROBBE, Directeur de la Colonie dont l'effort mérite d'être souligné et à qui il adresse ses félicitations.

Voyage annuel .-

Une visite officielle du Conseil Municipal et du Comité de la Caisse des Ecoles a lieu annuellement à la Colonie de Wormhout. Cette année l'agencement de la Colonie de Brighton étant terminé, M. l'Adjoint MINNE propose : soit, de visiter par moitié les 2 colonies ou d'alterner chaque année.

Le Comité retient la dernière proposition et il est décidé que le prochain voyage se fera à Brighton. La date en est fixé au Mercredi 2 Septembre, le départ aura lieu à 6 H. 45 très précises étant donné l'éloignement de la colonie.

Les inscriptions relatives à ce déplacement seront reçues jusqu'au 15 Août au plus tard et prises en charge par le Service Municipal des Fêtes qui, à cet effet, adressera un questionnaire à chaque Membre.

Garderies de Vacances

A la demande du Président, M. LALLAU donne un bref aperçu des diverses manifestations de la Fête de Clôture qui aura lieu le Samedi 5 Septembre : le matin, exposition des travaux de couture et réception du personnel, l'après-midi, représentation récréative dans le Hall d'Honneur de la Foire Commerciale avec distribution de nonnettes et de bonbons.

Séance levée à 19 H. 15.

Le Chef de la 4ème Division,

R. LALLAU.

Le Secrétaire,

L. BARBOT.

Le Président
de la Caisse des Ecoles,

J. MINNE.

Rapport de la Commission des Finances

Réunion du 17 Novembre 1953.

La Commission des Finances s'est réunie le 17 Novembre 1953 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Rombaut, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. ROMBAUT, CAILLAU, CAMELOT, D'HOOSCHE, MOULINS, VERNET.
Mme. DEFLINE.

Excusés : Mme. LEMPEREUR
Melle. MARTINACHE
M.M. VISTE, MARLARD.

M.M. BARBOT, Chef de Bureau et ROTSAERT, du service, assistaient à la réunion.

Vérification de la Comptabilité.

La Commission procède à l'examen et au pointage de toutes les pièces comptables du 24 Octobre 1952 au 4 Mars 1953 (Exercice 1952)
du 1er Janvier au 16 Octobre 1953 (Exercice 1953).

Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la bonne tenue des livres.

Situation financière.

Il est donné connaissance de la situation financière au 16 Octobre 1953.

Le montant des recettes et avances sur subvention s'élève à . 42.388.048.-
Celui des dépenses 43.306.768.-
soit un excédent de dépenses de : 918.720.-

Prévisions Budgétaires pour 1954.

Le Chef de service informe la commission que les feuilles budgétaires de prévision de Dépenses pour 1954 ont été remises aux services financiers le 15 Octobre. Elles nécessitent la demande à l'Administration Municipale du maintien de la subvention de 36 millions qui nous avait été accordée en 1952 et 1953.

Des augmentations sont prévues en Recettes, elles sont consécutives :

- à l'augmentation de la population scolaire et partant, des effectifs de rationnaires payants dans les cantines;
- à l'augmentation, en 1954, des participations des parents et des Caisses d'Allocations Familiales pour frais de séjour d'enfants en colonies de vacances par suite de l'organisation d'un troisième séjour à la colonie de Brighton.

En dépenses, les augmentations sont dues :

- au règlement de la prime annuelle de notre nouvelle police d' Assurances des Cantines, Garderies et Colonies;
- à la montée des effectifs, payants et gratuits, depuis la dernière rentrée scolaire d'où répercussion sensible sur les denrées et surtout sur le matériel qui se révèle insuffisant;
- à l'organisation d'un troisième séjour à la Colonie de Brighton.

À la suite de cet exposé, et sous réserve que l'Administration Municipale accorde la subvention demandée, la Commission propose pour l'année 1954, le budget suivant qui sera adressé à chaque Membre du Comité:

.....

BUDGET POUR 1954

R E C E T T E S

Art. 1.- Subvention Municipale	36.000.000.-
Art. 2.- Rentes sur l'Etat	296.-
Art. 3.- Vente de tickets de cantine.	15.000.000.-
Art. 4.- Participation des Parents : Garderies de Vacances.	2.700.000.-
Art. 5.- " " " : Colonies de Vacances	2.300.000.-
Art. 6.- " Caisses d'Allocations Familiales	2.500.000.-
Art. 7.- Recettes diverses et imprévues, dons etc	750.000.-
Art. 8.- Subventions (Etat etc)	700.000.-
Art. 9.- Colonie de Vacances de Wormhout. (Recettes diverses - Opérations d'Ordre)	300.000.-
	<hr/>
	60.250.296.-

D E P E N S E S

Art. 1.- Assurances, Imprimés, Fournitures de bureau et Imprévus	850.000.-
Art. 2.- Denrées	22.500.000.-
Art. 3.- Matériel et Entretien	2.300.000.-
Art. 4.- Chauffage et Eclairage.	4.000.000.-
Art. 5.- Garderies du Jeudi	1.000.000.-
Art. 6.- Garderies de Vacances	15.800.000.-
Art. 7.- Colonie Henri Ghesquière.	2.750.000.-
Art. 8.- Colonie de La Carnoye	500.000.-
Art. 9.- Colonie de Vacances de Wormhout	7.500.000.-
Art. 10.- Envoi d'enfants à la mer et à la campagne	3.000.000.-
Art. 11.- Remboursement, total et partiel des participations des parents (Colonies de Vacances).	50.000.-
	<hr/>
	60.250.000.-

B A L A N C E

Recettes	60.250.296
Dépenses	<u>60.250.000</u>
Excédent de Recettes :	296.-

Virements de Crédits.

Pour clôturer l'exercice 1953 il se révèle des insuffisances de crédits aux articles 1, 3 et 9 du Budget Primitif se chiffrant au total à 2.000.000 de frs.

La dotation ouverte primitivement aux articles 5, 6 et 8 laissant un disponible de plus de deux millions de francs, le Comité décide de virer :

1 ^o) de l'article 5 à l'article 3 :	1.000.000.-
2 ^o) de l'article 6 à l'article 9 :	500.000.-
3 ^o) de l'article 8 à l'article I :	500.000.-

soit au total	2.000.000
---------------	-----------

- Séance levée à 19 H.-

.....
Rapport de la Commission des Denrées

Réunion du 18 Novembre 1953.

La Commission des Denrées s'est réunie le Mercredi 18 Novembre 1953 à 10 heures, sous la présidence de Monsieur l'Adjoint MINNE.

Etaient présents : M. MINNE, Adjoint, Président.
M.M. D'HOOSCHE, GODINOT, LEROY.

Excusés : M. BROUX
Mme. DEFLINE
M.M. FRANCOIS, TYTGAT.

Absent : M. LAMBIN.

M.M. BARBOT, Chef de Bureau et DUBO, Chef Magasinier assistaient à la Réunion.

La Commission procède à l'Adjudication des denrées nécessaires aux cantines scolaires, colonies et garderies de vacances, pour la période du 1er Janvier au 30 Juin 1954.

Sur 100 fournisseurs éventuels sollicités, 48 ont répondu.

1er Lot.- Viande fraîche.-

2 soumissionnaires qui offrent :

- a) La Société Jean CABY et Cie, de la viande à 248 Frs le Kg. taxe unique de 55 frs au kg. comprise. Prix modifiable en cas de changement de cette taxe ou en cas d'autres modifications apportées à la réglementation fiscale actuelle sur les viandes.
- b) La Maison Henri LEMAIRE : de la viande à 275 frs le Kg.

La Société Jean CABY est déclarée adjudicataire.

.....

2ème Lot - Graisse pour friture.-

2 soumissionnaires :

- a) Les Etablissements DECRAMER LEQUENNE et Cie, qui offrent de la graisse pour friture, boeuf et porc, à 130 frs le kg.
- b) La Société Jean CABY qui offre de la graisse à 144 frs le kg.

Les Etablissements DECRAMER-LEQUENNE sont déclarés adjudicataires.

3ème Lot - Denrées-Epiceries.-

3 soumissionnaires : M.M. L. VANDERVLIIET, Union Lilloise d'Alimentation, DELERUE.

Désignation des Denrées	VANDERVLIIET	U. L. A.	DELERUE
Riz	118	122	118
Pâtes alimentaires	103	108	114
Sel blanc fin	17	17,25	17,50
Huile	254	265	279 251
Vinaigre 7°	56	56,50	52
I K.	195	198	169
Conserves de tomate: OK.500	105	106	91
OK.200	38	39	36
OK.500	51	54,75	51
Petits pois IK.	88	90	83,95
Sucre cristallisé	92	91,90	91

La Maison VANDERVLIIET est déclarée adjudicataire.

4ème Lot - Fromage de Gruyère.-

2 soumissionnaires qui offrent :

- a) L. VANDERVLIIET - du gruyère à 436 Frs le Kg.
- b) Union Lilloise d'Alimentation - du gruyère à 435 frs le kg.

L'offre de la Maison VANDERVLIIET s'avérant la plus intéressante, la Commission décide de lui donner la préférence.

.....

5ème Lot - Confitures assorties .-

6 soumissionnaires qui offrent :

- a) FIBBE Alfred - de la confiture à 100 frs et 99 frs le kg.
- b) MATERNE - de 110 à 155 frs le kg, suivant assortiment.
- c) SICAGRO - à 102frs le kg.
- d) U.L.A. - à 97 frs le kg.
- e) L. VANDERVLIIET - à 118 frs le kg.
- f) FRUITS VITRAC - à 100 frs. le kg.

L'offre de la Maison FIBBE s'avérant la plus intéressante, la Commission décide de lui donner la préférence pour l'assortiment complet à 100 frs le kg.

6ème Lot - Margarine.-

3 propositions des Maisons suivantes qui offrent :

- a) La Sté Auguste PELLERIN - de la margarine à 203 frs. le kg.
- b) La Sté Georges PELLERIN - de la margarine à 210 frs. le kg.
- c) La Sté ASTRA - à 213 frs. le kg.

La Commission déclare la Sté Auguste PELLERIN adjudicataire.

7ème Lot - Saindoux.-

2 soumissions des Maisons :

- a) Etablissements DECRAMER-LEQUENNE qui offrent du saindoux à 150 frs le kg.
- b) Société Jean CABY - du saindoux à 210 frs. le kg.

Les Etablissements DECRAMER-LEQUENNE sont déclarés adjudicataires.

8ème Lot - Poisson congelé .

3 propositions des Maisons :

- a) Poissonneries Long-Duhamel - du saumon blanc congelé à 150 frs. le kg.
- b) PREVOST Pierre - du poisson congelé ou frais à 180 frs. le kg.
- c) WAQUET Gaston - du gros poisson congelé dit " saumon blanc " vidé et étêté à 170 frs. le kg et des filets de Cabillaud sans peau et sans arêtes à 235 frs. le kg.

La Commission retient l'offre des Poissonneries LONG-DUHAMEL pour la qualité énumérée ci-dessus.

9ème Lot - Pommes de terre.-

3 offres des Maisons :

- a) M. MACQ - avec rabais de 12,90% sur le cours des Halles.
- b) M. VAN CEUNEPROEK - avec rabais de 8 %.
- c) M. LEMAIRE Louis, avec rabais de 8%.

M. MACQ est déclaré adjudicataire.

10ème Lot - Légumes Frais.-

2 soumissionnaires

- a) M. MACQ - avec rabais de 12,90 % sur le cours des Halles.

.....

b) M. VAN CEUNEBROEK - avec rabais de 10% sur le cours des Halles.
M. MACQ est déclaré adjudicataire.

11ème Lot - Sardines à l'huile.-

3 soumissionnaires avec conditions ci-dessous .

	VANDERVLIET	DELERUE	U. L. A.
Boîte I/4	6I	85,95 82,95 67,95 59,95	77
Boîte I/3	I40	176,95 126,95	I40
Boîte 4/4	340	345,95 3I2,95	340

La Maison VANDERVLIET est déclarée adjudicataire.

12ème Lot - Bière en fûts.-

3 soumissionnaires qui proposent :

- a) La Brasserie de Mons-en-Baroeul 3^o6 à 16fr 45 le litre;
- b) La Brasserie l'"Avenir " - de la bière 3^o3 à 21fr le litre;
- c) Les Brasseries " Breuvart " - de la bière 2^o2 à 14 frs le litre et de la bière 3^o7 à 19fr le litre.

La Brasserie de Mons-en-Baroeul est déclarée adjudicataire.

13ème Lot- Pain.-

La Société l'Indépendante qui offre du pain avec rabais de 0fr60 au kg. sur le cours officiel, est déclarée adjudicataire, aucune autre soumission n'étant parvenue.

14ème Lot - Biscuits casse-croûte.

3 soumissionnaires :

- a) Société l'Indépendante - des biscuits à 3fr 0I l'unité.
- b) Restor - à 3fr23 l'unité.
- c) DUVILLIER Frères - à 4fr70 l'unité.

La Société l'Indépendante est déclarée adjudicataire.

15ème Lot - Lait non sucré.-

4 propositions des Maisons :

- a) Compagnie Générale du Lait Mont-Blanc - du lait non sucré à 67 Fr la boîte de 410 grs.
- b) Etablissements PAILLAUD - à 67 Fr la boîte de 410 grs.
- c) La S.O.P.A.D. - à 70Fr 40 la boîte de 410 grs.
- d) France-Lait - à 75Fr 18 la boîte de 410 grs et 58Fr20 la boîte de 320 grs.

La Commission décide de retenir l'offre de la Compagnie Générale du Lait.

16ème Lot - Pain d'Épice.-

3 soumissions des Maisons :

- a) ANGENOT - qui offre du pain d'épice coupé en tranches à 60Fr85 le bloc de 400 grs environ.
- b) VANDERVLIEET - du pain d'épice à 195Fr le kg.
- c) BROCHET frères - à 68Fr le bloc de 400 grs.

Les Etablissements ANGENOT sont déclarés adjudicataires.

17ème Lot - Madeleines ou Petits gâteaux secs.

3 offres des Maisons :

- a) L'Indépendante - qui offre des " Madeleinettes " à 330 Fr le kg.
- b) DUVILLIER Frères - des " Maîtres d'Hôtel " à 3Fr45 l'unité.
- c) Etablissements ANGENOT - des " Madeleines aux oeufs " à 5Fr90 l'unité.

La Commission retient l'offre la plus intéressante et déclare la Société l'Indépendante adjudicataire.

Potage " ROYCO "-

La Commission retient également la proposition de la Société " ASTRA " pour la fourniture de 240 boîtes de potage " ROYCO POULET " au prix exceptionnel de 280Fr la boîte de 32 rations.

Distribution de Bonbons.-

La Commission procède ensuite à l'examen des propositions des Maisons : DONAT, DUPONT, LA PIE QUI CHANTE, BLAKY, BRASSART, SELTERMANN, GAUTIER, PRUVOST fils et Cie, ainsi que des offres de chocolat de : la S.O.P.A.D., TRENTENAIRE, DELERUE, et retient la Maison DUPONT pour la fourniture de sachets de 100 grs " cello " (bonbons enveloppés) au prix de 27frs le sachet.

- Séance levée à 13 H. 30.-

.....
Rapport de la Commission des Vêtements.-

Réunion du 19 Novembre 1953.

La Commission des Vêtements s'est réunie le Jeudi 19 Novembre 1953 à 18 H., au Magasin des Cantines, en vue d'examiner les diverses propositions reçues pour la fourniture de pulls, jupes et couvertures destinés aux Colonies de Vacances .

.....

Etaient présents : M.M. BLANDEL, BOCQUET, CAMU,
Mmes. COLAS, DEFLINE.
M. GODINOT.

Excusés : Melle MARTINACHE
M. VERNET

Après examen des propositions des Maisons DEBERT, DALLE-DUPONCHELLE, DESMAZIERES-DRINO, DELACHERIE, TISSUS DE FRANCE, la Commission décide de retenir l'offre des "Tissus de France" pour les articles désignés ci-dessous aux conditions suivantes :

Pulls-over.-

- 100 pulls 3.032- garçons - dont : 50 taille 10 ans
25 " 12 ans
25 " 14 ans

colori nègre, pure laine, à 725Frs l'unité.

- 50 pulls 3.II9 - filles-taille 10 ans, pure laine, colori n° I86 de l'échantillon
à 950 Frs l'unité.
- 25 -d°- taille 12 ans à I.030 Frs l'unité
- 25 -d°- taille 14 ans à I.I00 Frs l'unité

Jupes .-

- 100 jupes n° 20.608- écossais rouge - dans les tailles suivantes :

- 20 : taille 45 à 700 Frs l'unité
- 20 : " 50 à 770 Frs l'unité
- 30 : " 55 à 840 Frs l'unité
- 30 : " 60 à 910 Frs l'unité.

Couvertures .-

- 110 couvertures laine écossaise " Etn " coloris divers - garanties 66% de laine neuve, bordées aux extrémités - Dimensions : 180 x 220 à . . .3.089 Frs l'unité.

- Séance levée à 19 H. 40 -

.....

Cadeau de Noël aux enfants des Ecoles Publiques.

A l'occasion des Fêtes de Noël, 1 coquille de 200 grs et 1 sachet de bonbons seront servis aux 19.000 enfants des Ecoles Publiques.

.....

Les coquilles seront fournies par la Boulangerie l'"Indépendante" au prix de 200 Frs le kilo et les bonbons par la Maison DUPONT suivant la proposition de la Commission des Dénrées.

Estimant que cette distribution est une tacite reconduction de celles effectuées les années précédentes, les Membres approuvent cette proposition.

Menu spécial de Noël aux enfants fréquentant les Cantines Scolaires.-

A l'occasion de la Noël, un menu spécial sera servi le Mardi 22 Décembre aux enfants fréquentant régulièrement les cantines scolaires.

Le menu suivant est adopté.

Potage au Poulet
Sardine
Boeuf à la casserole
Petits pois - Pommes vapeur
Crème vanille
Madeleines
Bonbons
Pain et Bière

--:--:--:--:--

Personnel de Magasin - Attribution de Vêtements de travail.-

Comme les années précédentes, le Personnel du Magasin des Cantines renouvelle sa demande tendant à obtenir des " bleus " de travail.

Considérant que la nature des taches confiées à ce personnel prédispose les vêtements à une usure prématurée, le Comité décide de pourvoir au remplacement des bleus de travail et à l'attribution d'une blouse pare-poussières au Chef Magasinier.

La dépense sera imputée à l'article 7 des Dépenses Ordinaires.

Abonnement au B.O.S.P.-

Afin de permettre au service de la Caisse des Ecoles de se reporter aux textes officiels pour la vérification des mémoires produits par les fournisseurs, le Comité décide de renouveler annuellement l'abonnement souscrit au Bulletin Officiel du Service des Prix.

La dépense sera imputée à l'article I des Dépenses Ordinaires.

Frais de Missions et de tournées.-

Comme les années précédentes, Monsieur BARBOT, Chef de Bureau de la Caisse des Ecoles, a été appelé, durant les mois de Juin, Juillet, Août et Septembre, à se rendre dans les Colonies de Vacances de Wormhout et de Brighton, pour les besoins du service, suivant l'ordre de mission qui lui a été délivré.

Le Comité de la Caisse des Ecoles, tout en tenant compte que cet agent supérieur perçoit une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, considérant, suivant les dispositions du Titre III du Décret du 21 Mai 1953, que les frais de tournées et de missions fixés d'après les taux réglementaires doivent lui être alloués,

.....

approuve la dépense totale s'élevant à 25.168 Frs, qui sera imputée à l'article I du B.P. 1953 " Assurances, Imprimés, Fournitures de Bureau, Divers et Imprévus.

En fin de séance, M. l'Adjoint MINNE donne, en bref, quelques détails sur les travaux en cours dans nos Colonies de Vacances, notamment à Wormhout où ils se poursuivent avec une activité croissante après un ralenti contre lequel M. l'Adjoint a protesté énergiquement.

Pour ce qui concerne l'achat de la parcelle de terrain contiguë à la Colonie de Brighton, M. le Président espère que les promesses, faites par Mme DELABY, qui paraissent formelles, seront tenues et que nous pourrons en disposer rapidement pour le plus grand bien des petits colons.

- Séance levée à 19 H. 15 -

Le Chef de la 4ème Division,

R. LALLAU.

Le Secrétaire,

L. BARBOT.

Le Président
de la Caisse des Ecoles,

J. MINNE.



MAIRIE DE LILLE

4ème Division

3ème Bureau

CAISSE DES ECOLES

Procès-Verbal
de la Réunion du 24 Février 1954.

-:-:-:-

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mercredi 24 Février 1954, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint MINNE.

Etaient présents : M. MINNE, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles
MM. BLANDEL, BOCQUET, CAMELOT, CAMU,
Mmes. COLAS, DEFLINE,
MM. D'HOSSCHE, GODINOT
Mme LEMPEREUR,
MM. LEROY, MARLARD, MOULINS, ROMBAUT, TYTGAT, VANDENHENDE.

Excusés : MM. ARNOULD, BROUX, CAILLIAU, DEFAUX, HERMEZ,
Melle. MARTINACHE,
MM. VERNET, VISTE.

Absents : MM. FRANÇOIS, LAMBIN, LEVY.

MM. LALLAU, Chef de la 4ème Division, BARBOT, Chef de Bureau et Mme BERAT, du service, assistaient à la réunion.

En ouvrant la séance, le Président présente à l'Assemblée ses meilleurs vœux et souhaits pour l'année commencée et le remercie pour la collaboration apportée aux travaux du Comité.

Au nom de tous, il adresse ensuite des félicitations à M. BLANDEL nommé récemment Officier d'Académie.

Procès-verbal de la Réunion du 25 Novembre 1953.

Le procès-verbal de la réunion du 25 Novembre 1953 est adopté sans observation.

.....

Renouvellement du Bureau, des Commissions et des Délégations pour 1954.

Constitution du Bureau.-

Le Bureau est formé comme suit :

PRESIDENT : M. MINNE, Adjoint au Maire, Délégué .
VICE-PRESIDENTS : M.M. BROUX, MOULINS, VANDENHENDE.
SECRETARE GENERAL : M. CAMU .
TRESORIER : M. MARLARD, Receveur Municipal.
SECRETAIRES ADJOINTS : MM. DEFAUX et GODINOT.

COMMISSIONS

FINANCES : M. CAILLIAU, CAMELOT, Mme DEFLINE, M. D'HOSSCHE, Mme LEMPEREUR,
Melle MARTINACHE, MM. MOULINS, ROMBAUT, VERNET, VISTE.

DENREES : M. BROUX, Mme DEFLINE, MM. D'HOSSCHE, FRANÇOIS, GODINOT, LAMBIN,
LEROY, TYTGAT.

VETEMENTS : MM. BLANDEL, BOCQUET, CAMU, Mme DEFLINE, M. GODINOT, Mme COLAS,
Melle MARTINACHE, M. VERNET.

COLONIES : MM. BOCQUET, BROUX, CAMU, CAILLIAU, DEFAUX, Mme DEFLINE, MM. D'HOSSCHE
TYTGAT.

ATTRIBUTIONS DES DELEGATIONS

Cantines Primaires

Baggio	11, Rue Racine	M.M. CAMELOT
Baignerie	16, Rue de la Baignerie	VERNET
Buisson	13, Rue Alphonse Leroy	VANDENHENDE
Briand	Près de l'Hôpital Calmette	FRANCOIS
Pierre Legrand	269, Rue Pierre Legrand	Mme. COLAS
Dupleix	18, Rue Vantroyen	BLANDEL
Faubourg d'Arras	Rue Paul Bardou	MOULINS
Faubourg de Béthune	Rue Verhaeren	Mme DEFLINE
Fénelon	40, Rue Fénelon	M.M. TYTGAT
Guillaume Tell	2, rue Guillaume Tell	ROMBAUT
Isly	23, Rue Fulton	CAILLIAU
Vignette	7, Rue Baptiste Monnoyer	BROUX

CANTINES MATERNELLES

André	44, Rue Paul Lafargue	MM. CAMU
A.Brasseur	Rue Porret	BLANDEL
A.Comte	10, Rue de Thionville	GODINOT
Bara	3, Rue Cabanis	Mme.COLAS
Bichat	3, Rue Fulton	MM. CAILLIAU
C.Desmoulins	256bis, Bd Victor-Hugo	DEFAUX & Melle MARTINACHE
Chateaubriand	2, Rue Roland	M.CAMELOT
Gounod	72, Rue des Stations	Mme.DEFLINE
Gutenberg	16, Rue de la Baignerie	M.VISTE
J.Aicard	Rue Verhaeren	Mme.DEFLINE
J. Bart	31, Rue du Général de Wett	MM. FRANÇOIS
J. Jaurès	6, Rue Guillaume Tell	ROMBAUT
J.J.Rousseau	101, Rue Princesse	VERNET
Jenner	Ibis, Rue Alphonse Colas	VERNET
J. Simon	172, Rue du Buisson	VANDENHENDE
La Fontaine	95, Rue Saint Gabriel	LEROY
Lamennais	60, Rue Leonard Danel	GODINOT
Lion d'Or	Rue du Fg de Roubaix	VANDENHENDE
L.Blanc	91, Rue G. Werniers	LEROY
Mozart	1, Parvis Saint Michel	M. DEFAUX & Melle MARTINACHE
Ph. de Comines	16, rue Ph. de Comines	MM. D'HOSSCHE
Ruault	26, Rue Frédéric Mottez	BROUX
Victor Hugo	137, Bd Victor Hugo	BOCQUET

.....

Garderies de Vacances 1954.

M. l'Adjoint MINNE informe le Comité que les Garderies de Vacances de Pâques fonctionneront cette année du Lundi 12 au Vendredi 23 Avril inclus, sauf le Samedi 17 et le Lundi de Pâques.

Participation des Parents.

A la suite d'une suggestion de Mme LEMPEREUR, tendant à fixer à 21.000 Frs la limite de gratuité pour les Garderies de Vacances, M. MINNE souligne la modicité du prix demandé par la Ville de Lille en comparaison des communes environnantes et fait ressortir que si cette proposition était retenue, le relèvement du prix de journée pour les enfants des familles ayant des ressources supérieures devrait être envisagé.

M. ROMBAUT abonde dans ce sens.

Après un échange de vues général, le Comité décide, avec réserve de M. BOCQUET :

- d'accorder la gratuité aux enfants des familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 21.000 Frs.
- de maintenir le prix de journée de 30 Frs pour les enfants des familles ayant des ressources comprises entre 21.000 et 25.000 Frs.
- de porter ce prix à 35 Frs pour les familles ayant des ressources supérieures à ce dernier chiffre, étant entendu qu'il n'est pas tenu compte des A.F. dans le montant des ressources.

Le barème ainsi établi est susceptible d'être modifié pour la période des Grandes Vacances.

Comme pour les cantines, les cas particuliers continueront d'être examinés, par le service, avec le maximum de bienveillance.

Indemnité de surveillance.

Le Comité décide la reconduction du taux des indemnités suivantes aux surveillants n'appartenant pas au personnel enseignant :

Surveillants (primaires et maternelles)	475 Frs par jour.
Chefs de groupe et assimilés	650 Frs par jour.

Ces surveillants, Chefs de groupe et assimilés , bénéficient d'un repas dont la valeur est déterminée en application des arrêtés ministériels en vigueur.

Indemnité de surveillance au Personnel Enseignant.

Le Comité décide également la reconduction des taux en vigueur en 1953 soit :

Surveillants (primaires et maternelles)	550 Frs par jour
Chefs de groupe et assimilés	650 Frs par jour

pour une vacation de 7 heures 30.

Ces surveillants, Chefs de groupe et assimilés, bénéficient d'un repas dont la valeur est déterminée en application des arrêtés ministériels en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES

Inventaire Magasin au 31 Décembre 1953.

Le Comité émet un avis favorable au compte " Matières " arrêté au 31 Décembre 1953, présenté par le Chef Magasinier.

Colonie de Vacances de Wormhout - Inventaire au 31 Décembre 1953.

Le Comité émet un avis favorable au compte " Marchandises en magasin " au 31 Décembre 1953, présenté par le Régisseur-Economiste.

Virements de crédits

Pour clôturer l'exercice 1953, il se révèle une insuffisance de l'ordre de 600.000 francs environ à l'article 2 " Denrées ".

Le Comité décide de prélever cette somme à l'article 4 " Chauffage et Eclairage " dont la dotation primitive laisse un disponible d'environ 900.000 Francs.

Les crédits affectés à l'article 2 " Denrées " seront ainsi portés de 22.000.000 à 22.600.000 Frs.

Attribution de Subventions.

Le Chef de Service fait connaître que sur proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports, M. le Ministre de l'Education Nationale vient de nous attribuer, au titre de l'exercice 1953, les subventions suivantes pour le fonctionnement de nos colonies :

Colonie de Brighton : 78.000 Frs
" de Marquette: 100.000 Frs
" de Wormhout : 377.000 Frs

Remboursement au 1er Janvier 1954 des fractions de rentes non inscriptibles dans le fonds 3% perpétuel à échéance annuelle - Admission en Recette.

En vertu des dispositions de l'arrêté de M. le Ministre des Finances en date du 22 Octobre 1953, portant substitution à l'emprunt 3% perpétuel d'un emprunt dénommé " emprunt 3% perpétuel à échéance annuelle ", le titre de rente (n° 159-350 section 9 - 3%) dont est titulaire la Caisse des Ecoles a été réduit de 296 à 290 Frs.

Conformément à l'art. 2 de l'arrêté susvisé, prescrivant le remboursement, au 1er Janvier 1954, des fractions de rentes non inscriptibles, le Service de la Dette Publique vient de procéder au remboursement d'une somme de 200 Frs.

Le Comité décide d'admettre en recette cette somme de 200 Frs qui sera portée à l'article 7 " Recettes diverses et imprévues " du B.P. 1954.

Ouverture des Colonies et durée des séjours.

Les vacances scolaires ayant été fixées cette année du 1er Juillet au 16 Septembre, il est nécessaire, pour faciliter le recrutement du personnel, de déterminer les dates d'ouverture et la durée des périodes en 1954.

Après examen de la question, le Comité décide de les fixer comme suit :

Marquette et La Carnoye

Ces colonies pourront fonctionner du 16 Juin au 11 Septembre par périodes de 30 jours :

1er séjour : du 16 Juin au 15 Juillet

2è séjour : du 15 Juillet au 13 Août

3è séjour : du 13 Août au 11 Septembre.

La colonie de La Carnoye ne serait pas ouverte si les effectifs étaient insuffisants.

Wormhout

200 enfants environ pourront y séjourner par périodes successives de 30 jours du 14 Juin au 9 Septembre :

1er séjour : du 14 Juin au 13 Juillet

2è séjour : du 13 Juillet au 11 Août

3è séjour : du 11 Août au 9 Septembre .

Brighton

3 périodes de 25 jours s'échelonnant du 22 Juin au 2 Septembre sont prévues pour l'année en cours.

1er séjour (mixte pour enfants de 8 à 10 ans) du 22 Juin au 16 Juillet.

2è séjour (filles de plus de 10 ans) du 16 Juillet au 9 Août.

3è séjour (garçons de plus de 10 ans) du 9 Août au 2 Septembre.

Les dates des séjours et les horaires des départs et retours d'enfants seront adressés, par le service, à tous les Membres du Comité.

Enfants de Fâches-Thumesnil à Wormhout.

Comme les années précédentes, la Municipalité de Fâches Thumesnil demande d'admettre les enfants de sa commune dans une de nos colonies.

Le Comité accepte la prise en charge, à Wormhout, d'une dizaine d'enfants, durant les 2 périodes du 13 Juillet au 9 Septembre.

La Commission des Colonies proposera le montant des frais de séjour à réclamer, quand nous serons en possession des éléments qui permettront de fixer le prix de journée pour cette année.

.....

Colonie de Wormhout

Le Président rend compte de sa dernière visite à la Colonie de Wormhout où il a pu constater que les travaux activement poussés laissent prévoir que les nouveaux locaux : cuisine, réfectoire, salle de jeux, remarquablement agencés, pourront être mis à la disposition des petits colons dès le 1er séjour.

Le voyage annuel du Conseil Municipal et du Comité aura lieu vraisemblablement dans les premiers jours du mois de Septembre.

-Séance levée à 19 H. 30. -

Le Chef de Division,

R. LALLAU.

Le Secrétaire,

L. BARBOT.

Le Président
de la Caisse des Ecoles,

J. MINNE.

Mairie de Lille
4ème Division
3ème Bureau
CAISSE DES ECOLES



Procès-Verbal
de la Réunion du 7 Mai 1954.

--:--:--:--:--:--:--

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Vendredi 7 Mai 1954, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur l'Adjoint MINNE.

Etaients présents : M. MINNE, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles.
MM. BLANDEL, BROUX, CAMELOT, CAMU,
Mme. COLAS,
MM. D'HOOSSCHE, GODINOT ,
Melle MARTINACHE
MM. MOULINS, VANDENHENDE.

Excusés : MM. ARNOULD, CAILLIAU, DEFAUX
Mme DEFLINE,
MM. HERMEZ,
Mme LEMPEREUR,
MM. LEROY, MARLARD, ROMBAUT, TYTGAT, VERNET, VISTE.

Absents : MM. BOCQUET, LEVY.

MM. LALLAU, Chef de la 4ème Division, BARBOT, Chef de Bureau et Mme BERAT, du service, assistaient à la réunion.

En ouvrant la séance, M. MINNE présente à M. BROUX les sentiments de vive sympathie de tout le Comité pour les deuils qui viennent de le frapper en les personnes de ses père et mère.

Il rend ensuite un hommage ému à la mémoire de M. Gustave FRANCOIS, Membre de la Caisse des Ecoles, récemment décédé.

Absent de Lille, le Président s'est fait représenter aux funérailles et a adressé, au nom du Comité, une lettre de condoléances à Mme FRANÇOIS.

Procès-verbal de la Réunion du 24 Février 1954.

Le procès-verbal de la réunion du 24 Février 1954 est adopté sans observation.

.....

Rapport de la Commission des Colonies.

Réunion du 28 Avril 1954.

Les Membres de la Commission des Colonies se sont réunis le Mercredi 28 Avril 1954 à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint MINNE.

Etaient présents : M. MINNE, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,
MM. BROUX, CAMU, D'HOSSCHE, DEFAUX et CAILLIAU.

Excusés : Mme. DEFLINE,
M. TYTGAT,

Absent : M. BOCQUET.

MM. BARBOT, Chef de Bureau et ROTSAERT, du service, assistaient à la réunion.

M. BARBOT donne lecture des instructions reçues des Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports et relatives à l'organisation des Colonies de Vacances en 1954.

"L'attention des organisateurs de Colonie est particulièrement attirée, cette année, sur l'établissement obligatoire du livret sanitaire individuel".

"Le prix de journée moyen fixé par le Comité Départemental des Colonies de Vacances est, pour 1954, de 440 Frs, non compris les frais de transport".

Il soumet ensuite aux Membres de la Commission, le nouveau projet établi par le service en accord avec M. l'Inspecteur d'Académie, à la suite de sa lettre du 23 Mars dernier adressée à Monsieur le Maire et relative à l'ouverture prochaine de nos colonies.

Les dates des séjours pour 1954 sont, en conséquence, modifiées comme suit :

Colonie Henri Ghesquière à Marquette

1^o du 29 Juin au 22 Juillet (24 jours)
2^o du 22 Juillet au 14 Août (24 jours)
3^o du 14 Août au 7 Septembre (25 jours)

Colonie de Wormhout

1^o du 1^{er} Juillet au 26 Juillet (26 jours)
2^o du 26 Juillet au 20 Août (26 jours)
3^o du 20 Août au 14 Septembre (26 jours)

Colonie de Brighton-Cayeux

1^o du 30 Juin au 23 Juillet (24 jours)
2^o du 23 Juillet au 16 Août (25 jours)
3^o du 16 Août au 9 Septembre (25 jours)

Personnel de service .

En accord avec le service du Personnel, nous avons, comme les années précédentes, sollicité et obtenu de M. le Préfet du Nord l'autorisation de recruter le personnel de cuisine et de surveillance nécessaire au fonctionnement des Garderies et Colonies de Vacances pour une période de 4 mois.

Personnel de surveillance - Indemnités.

La Commission propose de reconduire , pour 1954, les taux appliqués en 1953 soit:

Directeur: 560 Frs par jour

Moniteur : 365 Frs par jour.

taux auxquels il convient d'ajouter les avantages en nature, en l'occurrence, la nourriture et le logement.

Toutefois, en ce qui concerne les membres de l'enseignement qui participent au fonctionnement de Colonies de Vacances, un arrêté interministériel actuellement à l'étude , doit fixer prochainement le montant des rémunérations susceptibles de leur être accordées en 1954.

En conséquence, les taux proposés ci-dessus seront révisés, s'il en est besoin, et alignés sur ceux qui seront fixés par l'arrêté interministériel précité de façon à maintenir une parité entre les indemnités allouées aux différentes catégories de surveillants.

Désignation des Enfants.

Comme les années précédentes, l'Inspection Médicale Scolaire a été invitée à nous adresser des listes d'enfants déficients susceptibles de bénéficier d'un séjour dans nos colonies de vacances.

Par ailleurs, les Directeurs et Directrices d'Ecoles ont été sollicités par lettre , en vue de nous signaler les élèves particulièrement méritants qui pourraient être appelés à remplacer les défaillants éventuels.

Participation des Caisses d'Allocations Familiales et des Parents.

La circulaire qui nous a été adressée par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, dont dépend la majorité des enfants séjournant dans nos colonies, n'apporte pas de modification au barème des participations accordées en 1953.

Pour 1954, les participations restent donc les suivantes :

- a) Pour toutes les familles allocataires :
 - enfants de moins de 10 ans : 80 Frs par jour.
 - enfants de plus de 10 ans : 90 Frs par jour.

b) Participation complémentaire accordée aux familles non imposables à la surtaxe progressive :

- enfants de moins de 10 ans : 40 Frs par jour
- enfants de plus de 10 ans : 45 Frs par jour.

En conséquence, la Commission propose de maintenir les chiffres admis en 1953, quant aux participations à réclamer aux parents, soit :

- gratuité aux familles dont les ressources sont inférieures au salaire national minimum interprofessionnel garanti (19.250 Frs par mois).
- 110 Frs par jour pour les familles non imposées à la Surtaxe Progressive mais dont les ressources mensuelles sont supérieures à 19.250 Frs.
- 150 Frs par jour pour les familles imposées à cette surtaxe.

Il reste entendu que les cas particulièrement pénibles seront examinés avec le maximum de bienveillance.

Enfants de Fâches-Thumesnil.

Conformément à la décision prise par le Comité de la Caisse des Ecoles en sa séance du 24 Février dernier et compte tenu des éléments d'appréciation en sa possession, la Commission propose de réclamer une participation journalière de 440 Frs à la commune de Fâches-Thumesnil pour chacun des enfants admis à la colonie de vacances de Wormhout en 1954.

Cette participation de la commune de Fâches Thumesnil sera reprise en recettes à l'article 5 du Budget Primitif de 1954 " Participation des Parents - Colonies de Vacances ".

Visites médicales d'incorporation.

La Commission propose que les visites médicales d'incorporation à la colonie de vacances de Wormhout soient faites, comme les années précédentes, par M. le Docteur Ryckewaert qui recevra une somme de 90 Frs par visite pratiquée.

A cet effet, M. le Docteur RYCKEWAERT, présentera, lors de la clôture de la colonie, une note d'honoraires faisant ressortir le nombre de visites effectuées pendant les différents séjours.

Cette dépense sera imputée à l'article 9 du Budget Primitif 1954 " Colonie de Vacances de Wormhout".

Transports d'enfants en Colonies.

9 Entreprises de transport ont été contactées pour le transport des enfants.

Après examen des offres faites par les Maisons : DUMON et Cie, DELAHOUTTRE, MULLIE-MICHIEL et DEREMAUX et Cie, la Commission propose de passer marché avec l'entreprise DEREMAUX et Cie, dont les conditions sont les plus avantageuses.

Colonie de Brighton.

Au sujet de la Colonie de Brighton, M. MINNE donne lecture d'une lettre de M. Le Secrétaire Général de la Mairie, l'informant que le " Comité de la Colonie de Vacances de la Somme " avait été reconstitué et que la vente de la parcelle de terrain demandée par la Ville de Lille avait été inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, à la demande de Mme DELABY, Sénateur, qui a été reçue par l'Administration Municipale et le Comité lors du voyage à Brighton, le 2 Septembre 1953.

- Séance levée à 19 H. 10 -

.....
Rapport de la Commission des Finances .

Réunion du 5 Mai 1954.

La Commission des Finances s'est réunie le 5 Mai 1954 à 11 heures, sous la présidence de Monsieur ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. ROMBAUT, Président,
D'HOOSCHE, MOULINS.
Melle. MARTINACHE.

Excusés : MM. CAILLIAU, CAMELOT, VERNET, VISTE, MARLARD.
Mmes LEMPEREUR, DEFLINE.

M.M. BARBOT, Chef de Bureau et ROTSAERT, du service, assistaient à la réunion.

Vérification de la comptabilité.

La Commission procède à l'examen et au pointage de toutes les pièces comptables :
du 16 Octobre 1953 au 11 Mars 1954 (Exercice 1953)
du 1er Janvier 1954 au 15 Avril 1954 (Exercice 1954).

Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la bonne tenue des livres.

Situation financière.

Il est donné connaissance de la situation financière au 30 Avril 1954.

Le montant des recettes et avances sur subvention s'élève à 7.746.349 Frs
celui des dépenses à 7.447.267 Frs

soit un excédent de recettes de : 299.082 Frs

.....

Examen du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

La Commission émet un avis favorable au Compte de Gestion présenté par M. le Receveur Municipal, Trésorier de la Caisse des Ecoles, pour l'exercice 1953.

Elle procède ensuite à l'examen du Compte Administratif de l'Exercice 1953 présenté par M. le Président de la Caisse des Ecoles.

Il ressort un excédent de recettes à reporter au Budget supplémentaire de 1954 s'élevant à 75.514 Frs

Elle émet un avis favorable à ce compte.

- Séance levée à 11 H. 45 -

.....

Le Président s'étant retiré, le Comité examine et approuve le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'année 1953.

M. MOULINS tient à signaler que les livres et la comptabilité ont été tenus de façon impeccable et, se faisant l'interprète de tous ses Collègues, adresse ses félicitations et remercie le Président pour la gestion et la bonne marche du service.

M. MINNE souligne que tout le mérite rejaillit sur les chefs et le personnel en général.

Le rapport de la Commission des Finances est ensuite adopté.

Questions Diverses.

Garderies de Vacances 1954.

Les Garderies de Vacances fonctionneront cette année du Lundi 12 Juillet au Samedi 4 Septembre inclus.

Pour prendre toutes dispositions indispensables à la bonne marche de ces Garderies, une visite préalable des Camps aura lieu le Mercredi 23 Juin à 10 Heures. Y prendront part : MM. BLANDEL, BROUX, CAMU, D'HOOSSE, GODINOT, MOULINS et VANDENHENDE.

Transport des enfants fréquentant les Garderies de Vacances.

M. MINNE donne lecture d'une lettre de la Compagnie des tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue pressentie en vue du transport des enfants fréquentant les Garderies de Vacances.

Cette lettre précise les 6 itinéraires proposés pour le ramassage des enfants, leur acheminement vers les Camps ainsi que le retour, le soir, aux centres de rassemblement du matin.

La dépense journalière pour ce mode de transport s'élèverait à 18.700 Frs

.....

- 7 -

soit 748.000 Frs pour la période de Garderies des Grandes Vacances.

Jugeant cette offre acceptable, le Comité décide de tenter l'expérience cette année.

- Séance levée à 19 H. 15 -

Le Chef de la 4ème Division

R.LALLAU.

Le Secrétaire,

L. BARBOT.

Le Président,

J. MINNE

Adjoint au Maire.

Mairie de Lille

4ème Division

3ème Bureau

Caisse des Ecoles



Procès-Verbal

de la Réunion du 18 Mai 1954

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Mardi 18 Mai 1954, à 18 heures 15, sous la présidence de Monsieur l'Adjoint MINNE.

Etaients présents : M. MINNE, Adjoint Président de la Caisse des Ecoles
M.M. BROUX, CAILLIAU, CAMELOT, D'HOOSSCHE, MOULINS, VANDENHENDE,
VISTE.

Excusés : M.M. ARNOULD, BLANDEL, CAMU,
Mme. COLAS
M. DEFAUX
Mme. DEFLINE
M.M. GODINOT, HERMEZ,
Mme. LEMPEREUR
M. LEROY
Mlle. MARTINACHE
M.M. ROMBAUT, TYTGAT, MARLARD, VERNET.

Absents : M.M. BOCQUET, LEVY.

M. BARBOT, Chef de Bureau et Mme BERAT, du service, assistaient à la réunion.

Procès-Verbal de la réunion du 7 Mai 1954.

Le procès-verbal de la réunion du 7 Mai 1954 est adopté sans observation.

Rapport de la Commission des Denrées

Réunion du 12 Mai 1954.

La Commission des Denrées s'est réunie le Mercredi 12 Mai 1954, à 10 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint MINNE.

Etaients présents : M. MINNE, Adjoint, Président.
M.M. BROUX, D'HOOSSCHE, GODINOT, TYTGAT.

Excusés : Mme DEFLINE
M. LEROY.

.....

M.M. LALLAU, Chef de la 4ème Division, BARBOT, Chef de Bureau et DUBO, Chef Magasinier, assistaient à la réunion.

La Commission procède à l'Adjudication des denrées nécessaires aux Cantines Scolaires, Garderies et Colonies de Vacances pour la période du 1er Juillet au 31 Décembre 1954.

Sur 105 fournisseurs éventuels sollicités, 65 ont répondu.

1er LOT - Viande fraîche.-

3 soumissionnaires qui offrent :

- a) La Société Jean CABY et Cie, de la viande à 228 Frs le Kg., taxe unique de 55 Frs au Kg. comprise. Prix modifiable en cas de changement de cette taxe ou en cas d'autres modifications apportées à la réglementation fiscale actuelle sur les viandes.
- b) La Maison Henri LEMAIRE, de la viande à 250 Frs le Kg.
- c) le Commissionnaire en viandes COQUEL Fidèle, de la viande à 235 Frs le Kg.

La Société Jean CABY est déclarée adjudicataire.

2ème LOT - Graisse pour friture .-

3 soumissionnaires :

- a) le Commissionnaire en viandes COQUEL fidèle, qui offre de la graisse pour friture, boeuf et porc, à 90 Frs le Kg, toutes taxes comprises.
- b) les Etablissements DECRAMER-LEQUENNE et Cie, de la graisse, boeuf et porc, à 130 Frs le Kg.
- c) La Société Jean CABY et Cie, de la graisse, boeuf et porc, à 144 Frs le Kg.

M. Fidèle COQUEL est déclaré adjudicataire.

3ème LOT - Denrées - Epiceries .-

3 soumissionnaires :

M.M. L. VANDERVLIEP Père, UNION LILLOISE D'ALIMENTATION, P.E. THANGHE.

Désignation des Denrées	VANDERVLIIET	U.L.A.	THANGHE
Riz	I20	II9,25	II8
Pâtes alimentaires	II0	II4,50	II6
Sel blanc fin	I7	I6,35	I7
Huile	250 Alba logée	246,50	250
Vinaigre 7°	56	55	57
Conserves de tomates :	(I50grs	4I	-
	(440grs	II0	-
	(830grs	200	-
Petits pois :	(OK.500	5I	58
	(I K.	88	94
Sucre cristallisé :	92	9I,90	9I

La Maison L. VANDERVLIIET est déclarée adjudicataire.

4ème LOT - Fromage de Gruyère.-

3 soumissionnaires qui offrent :

a) La Société WOESSEN frères, du Gruyère à 380 Frs le Kg.

b) L. VANDERVLIIET, du gruyère à 4I8 Frs le Kg.

La Société WOESSEN frères est déclarée adjudicataire .

L'offre de la S.O.P.A.D. pour de la " Crème de gruyère à tartiner " n'est pas retenue.

5ème LOT -- Confitures assorties .-

5 soumissionnaires qui offrent :

- a) FIBBE, de la confiture à 98^{Fr} 50 et 100 Fr le Kg.
- b) L. VANDERVLIIET , à 114 Frs le Kg.
- c) LEREBOURG, à 98 Frs et 102 Frs, suivant assortiment.
- d) U.L.A., à 102^{Fr}90 le Kg.
- e) FRUITS-VITRAC, à 106 Frs le Kg.

L'offre de la Maison FIBBE s'avérant la plus intéressante, la Commission décide de lui donner la préférence pour l'assortiment complet à 100 Frs le Kg.

6ème LOT - MARGARINE.-

4 propositions des maisons suivantes qui offrent :

- a) Société ASTRA, de la margarine " ORA" à 200^{Fr}93 le Kg.
- b) la Société Auguste PELLERIN, de la margarine à 203 Frs le Kg.
- c) A. MAILLARD et Cie, à 205 Frs le Kg.
- d) la Société Georges PELLERIN, à 210 Frs le Kg.

La Commission déclare la Société ASTRA, adjudicataire.

7ème LOT - Saindoux.-

2 soumissions des maisons :

- a) DECRAMER-LEQUENNE, du saindoux à 165 Frs le Kg.
- b) Société Jean CABY et Cie, à 230 Frs le Kg.

Les Etablissements DECRAMER-LEQUENNE sont déclarés adjudicataires.

8ème LOT - Poisson Congelé.-

4 propositions des maisons :

- a) PREVOST Pierre, pour du poisson congelé à 130 Frs le Kg.
- b) Poissonneries LONG-DUHAMEL, du saumon blanc congelé à 150 Frs le Kg.
- c) SOUFFLET père et fils, du saumon blanc congelé à 140 Frs le Kg.
- d) L. VANDERVLIIET, du poisson congelé à 210 Frs le Kg.

La Commission retient l'offre de la Maison PREVOST Pierre, pour la qualité énumérée ci-dessus.

9ème LOT - Pommes de Terre.-

2 offres des maisons :

- a) MACQ, avec rabais de 13,50 % sur le cours des Halles.
- b) VAN CEUNEBROEK, avec rabais de 10 %.

M. MACQ est déclaré adjudicataire.

10ème LOT - Légumes frais.-

2 soumissionnaires :

- a) MACQ, avec rabais de 14,10 % sur le cours des Halles.
- b) VAN CEUNEBROEK, avec rabais de 10%.

M. MACQ est déclaré adjudicataire.

11ème LOT - Sardines à l'huile.-

2 soumissionnaires aux conditions ci-dessous :

	<u>VANDERVLIIET</u>	<u>U.L.A.</u>
Boîte 1/4 :	65	((63 Algérie (76 Maroc
Boîte 1/3 :	140	1/2:235
Boîte 4/4 :	345	349

La Maison VANDERVLIIET est déclarée adjudicataire.

12ème LOT - Bière en fûts.-

2 soumissionnaires qui proposent :

- a) Brasserie de Mons-en-Baroeul, de la bière 306 " Bock Cristal " à 16Fr45 le litre .
- b) Brasserie l'Avenir, de la bière 303 à 1.830 Frs l'hectolitre.

La Brasserie de Mons-en-Baroeul est déclarée adjudicataire.

.....

13ème LOT - Pain.-

La Société l'Indépendante, qui offre du pain avec rabais de 0fr60 au Kg sur le cours officiel, est déclarée adjudicataire, aucune autre soumission n'étant parvenue.

14ème LOT - Biscuits casse-croûte.-

2 soumissionnaires :

- a) Société l'Indépendante, des biscuits à 3fr01 l'unité.
- b) U.L.A., à 63fr40 le paquet de 14 biscuits.

La Société l'Indépendante est déclarée adjudicataire.

15ème LOT - Lait non sucré.-

6 propositions des maisons :

- a) FRANCE-LAIT, qui offre du lait non sucré à 62fr50 la boîte de 410 Grs
- b) SOCIETE des LAITERIES DE NORMANDIE, à 68 Frs, la boîte de 410 Grs.
- c) COMPAGNIE GENERALE DU LAIT MONT BLANC, à 67 Frs la boîte de 410 Grs.
- d) LA S.O.P.A.D., à 70fr30 , la boîte de 410 Grs.
- e) L. VANDERVLIIET, à 74 Frs la boîte de lait " Gloria"
- f) Société WOESSEN, à 74 Frs la boîte.

La Commission décide de retenir l'offre de la Société FRANCE-LAIT.

16ème LOT - Pain d'épices.-

6 soumissions des maisons :

- a) ANGENOT, qui offre du pain d'épices coupé en tranches à 60fr50 le bloc de 400 grs environ.
- b) BROCHET frères, à 63fr80, la couque de 400 grs.
- c) U.L.A., à 65fr95 la couque de 400 grs (non coupé)
et 68fr15, la couque de 400 grs (coupé en tranches)
- d) L. VANDERVLIIET, du pain d'épices à 193 Frs le Kg.

- e) Lucien PERNOT, à 95 Frs le pavé, coupé en tranches.
- f) LEBEAU et Cie, à 150 Frs le Kg, non coupé.

La Maison ANGENOT est déclarée adjudicataire.

17ème LOT - Madeleines ou Petits gâteaux secs.-

3 offres des maisons :

- a) l'Indépendante, qui offre des Madeleinettes à 330 Frs le Kg.
- b) S.O.D.I.P.A. , des gâteaux secs à 2Fr32 le biscuit
- c) ANGENOT, des Madeleines aux oeufs à 5Fr50 l'unité.

La Commission retient l'offre la plus intéressante et déclare la Société l'Indépendante adjudicataire.

Distribution de Bonbons et Nonnettes pour la Fête de Clôture des Garderies de Vacances 1954.-

La Commission procède ensuite à l'examen des propositions des Maisons :

DONAT, DEQUIDT, LA PIE QUI CHANTE, FEMINA, PRUVOST fils et Cie, BRASSART, pour les bonbons.

ANGENOT, BROCHET Frères, DALCO, Lucien PERNOT, LEBEAU et Cie, pour les nonnettes et retient respectivement les offres des maisons :

DONAT, pour la fourniture de sachets de 100 grs, cellophane, Bonbons enveloppés, assortiment A, au prix de 27 Frs le sachet.

ANGENOT, pour la fourniture de rouleaux de 3 nonnettes en 20 grs, au prix de 18Fr60 le rouleau.

COLONIE DE VACANCES DE WORMHOUT.-

La Commission prend connaissance des offres des maisons :

DELANGHE-DESOOMER, WAELS-DESMEDT, DUBOIS-DECANTER, VANHOUCKE, DEJONGHE-ALLAËYS, KYNDT-CATY, André PISSONNIER, L. VANDERVLIIET, Société ASTRA, E. VERAËRE-NAELS

et après examen des propositions retient les soumissions suivantes :

DELANGHE-DESOOMER, pour la fourniture de bière.

VANHOUCKE, pour la fourniture de viande.

PISSONNIER, pour les fournitures de fruits, légumes et poisson.

DEJONGHE-ALLAEYS, pour la fourniture de pain.

L'essentiel des denrées nécessaires continuant être fourni par les Adjudicataires des Cantines Scolaires.

- Séance levée à 13 H. 10 -

.....
En raison des prix présentés par les soumissionnaires de Wormhout, notamment pour la viande, le Comité exprime le désir que les adjudicataires de Lille soient, à l'avenir, consultés pour les fournitures à la Colonie.

Après cette observation, le rapport de la Commission des Denrées est adopté.

Garderies de Vacances 1954 - Indemnités de Surveillance,-

Se référant à une publication parue dans la " Vie Communale et Départementale ", n° 304 de Mars 1954, Monsieur le Receveur Municipal nous fait connaître que la fourniture de repas gratuits aux surveillants de Garderies de Vacances (personnel enseignant et non enseignant) aurait dû faire l'objet d'un arrêté interministériel, mais que l'autorité compétente n'a pas jugé utile d'accueillir favorablement cette demande.

En conséquence, en vue de se conformer aux instructions reçues de l'autorité supérieure, il y a lieu de prévoir le remboursement des dits avantages par les bénéficiaires cités ci-dessus, pour la période des prochaines Garderies de Grandes Vacances 1954.

En application de ces nouvelles dispositions, le Comité décide d'accorder à ce personnel les indemnités suivantes :

PERSONNEL ENSEIGNANT :

Surveillants (primaires et maternelles) 646fr 25
Chefs de groupe et assimilés 746fr 25

PERSONNEL NON ENSEIGNANT :

Surveillants (primaires et maternelles). 571fr 25
Chefs de groupe et assimilés 746fr 25

La dépense sera imputée à l'article 6 " Garderies de Vacances " du B.P. 1954.

Etant entendu que les intéressés, prenant leur repas sur place, reverseront la valeur de celui-ci, déterminée en application des arrêtés ministériels en vigueur soit : 96fr25

Les sommes ainsi recouvrées par la Caisse des Ecoles feront l'objet de titres de recettes correspondants qui seront repris à l'article 7 " Recettes diverses et

imprévues " du B.P. 1954.

- Séance levée à 19 H. -

Le Chef de la 4ème Division,
R. LALLAU.

Le Secrétaire,
L. BARBOT.

Le Président,
J. MINNE
Adjoint au Maire.